

COURSES						CONCOURS		
CAT	EPREUVES	CAT	HOR	EPRUVES	CAT	HORAIRES	EPREUVES	CATEGORIES
22H30	250m H	MF	22H30	2000m Mar	BF	22H30	DISQUE	MG
22H40	250m H	MG	22H40	2000m Mar	BG	22H30	JAVELOT	BF/BG
22H50	80m	MF	22H55	2000m	BF	22H30	PERCHE	MG
23H00	80m	MG	23H05	2000m	BG	22H30	HAUTEUR	MF
23H10	60m	BF	23H15	2000m	MF			
23H25	60m	BG	23H25	2000m	MG	23H45	JAVELOT	MF/MG
23H40	250m	MF				23H45	T-SAUT	MF/MG
23H50	250m	MG				23H45	DISQUE	BG
00H00	4 X 60m	BF						
00H15	4 X 60m	BG						

MONTEE DE BARRE							
HAUTEUR	BG	1m20	1.25m	1m30	1.35		De 3 en 3cm
	MG	X	1m25	1m30	1.35	De 5cm en 5cm jusqu'à 1m40	De 3 en 3cm
PERCHE	BF	1.30	1.40	1.50		De 10 en 10cm jusqu'à 2.40	De 5 en 5cm
	BG/MF	1.40	150	1.60			

CATEGORIES	POIDS	DISQUE	JAVELOT	MARTEAU	LONGUEUR	T. SAUT
BENJAMINES	7.00m	18m	16m		3.50m	
BENJAMINS	8.50m	20m	20m		3.80m	
MINIMES FILLES	8.00m	20m	18m	20m	3.80m	8.50m
MINIMES GARCONS	9.00m	20m	25m	22m	4.50m	10.50m

1- Licence de la saison en cours est obligatoire

- Chaque club a droit de présenter 05 athlètes par épreuves par catégorie et par sexe.
- En minimes : chaque athlète peut prendre part à deux (02) épreuves au choix (outre le relais), sans possibilité toutefois de participer à deux (02) épreuves de course demi-fond (la marche étant considérée comme une course de 1/2 fond). , si les deux épreuves sont des courses, une seule dépassera 150m.
- Le nombre des essais dans les épreuves de lancers de sauts horizontaux est limité à quatre(04) si le nombre d'athlètes à l'atelier dépasse 20 athlètes.
- Le non-respect de cette clause entrainera obligatoirement la disqualification de l'athlète réfractaire.